

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2018**  
**A 18h00 A SAINT ETIENNE DU GRES**

L'an deux mille dix huit

et le vingt-neuf mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**Présents** : Mmes et MM. Danièle AOUN, Gilles BASSO, Michel BLANC, Patrice BLANC, Michel BONET, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Michel GALLE, Gérard GARNIER, Anne GAZEAU-SECRET, Laurent GESLIN, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN et Denise VIDAL.

**Excusés** : Mmes et M. Nadia ABIDI, Régis GATTI, Jacques GUENOT, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN et Bernard WIBAUX.

**Procurations :**

- de Mme Maryse BONI à M. Gilles BASSO ;
- de Mme Marie-Pierre CALLET à M. Jean MANGION ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Pascal DELON à M. Gérard GARNIER ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. René FONTES ;
- de Mme Sylvette SCIFO-ANTON à M. Michel GALLE.

Secrétaire de séance : Laurent GESLIN

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Jean MANGION, Maire de Saint Etienne du Grès, a accueilli les conseillers communautaires.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Election du secrétaire de séance**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 12 avril 2018**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 12 avril 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. Décisions du Président**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

25/2018	Attribution du marché de mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques collectés en déchèterie
26/2018	Contrat de bail portant sur la location d'un hangar pour l'entreposage du matériel du service déchets
27/2018	Tarifs des produits de la boutique du bureau d'information touristique de Mouriès

28/2018	Attribution du marché de travaux de renforcement de la station de reprise d'eau sur la commune d'Eygalières
29/2018	Convention d'entretien d'un fossé d'écoulement d'une longueur approximative de 800 mètres mitoyen avec la station de pompage d'eau potable de la régie de l'eau au quartier des Paluds
30/2018	Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la société AFC Consultants pour l'assistance, le conseil et le suivi des assurances
31/2018	Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille concernant la mise à disposition de la police mutualisée
32/2018	Macarons de stationnement supplémentaires pour les agents communautaires et le nouveau 2ème Vice-président de la CCVBA
33/2018	Ajout de produits supplémentaires de la boutique du bureau d'information touristique de Mouries

#### 4. Délibération n° 74/2018 – Organisation des élections des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission MAPA

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **organiser** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;
- **dire** que les élections auront lieu lors du prochain Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- **fixer** la date de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard le 8 juin 2018 ;
- **préciser** que les membres de la Commission d'appel d'offres seront in fine membre de la commission Marché à procédure adaptée (MAPA) et que celle-ci n'est pas soumise à un quorum pour son fonctionnement ;
- **modifier** la délibération n°26/2014 en date du 17 avril 2014 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Par : **POUR** : 33 voix ;

**ABSTENTION** : 1 voix (Mme Danièle AOUN).

#### 5. Délibération n° 75/2018 – Modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de désigner** M. Michel GALLE comme représentant de la commune de Fontvieille au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées composée de dix membres ;
- **d'entériner** la décision du Conseil municipal de la commune de Fontvieille et ainsi **de modifier** la composition de ladite commission comme suit :

Communes	Représentants
AUREILLE	Monsieur Régis GATTI
LES BAUX DE PROVENCE	Monsieur Michel FENARD
EYGALIERES	Monsieur Bernard WIBAUX
FONTVIEILLE	Monsieur Michel GALLE
MAS BLANC DES ALPILLES	Monsieur Laurent GESLIN
MAUSSANE LES ALPILLES	Monsieur Jack SAUTEL
MOURIES	Monsieur Patrice BLANC
LE PARADOU	Monsieur Benoît VENNIN
SAINT ETIENNE DU GRES	Monsieur Jean MANGION
SAINT REMY DE PROVENCE	Monsieur Yves FAVERJON

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 6. Délibération n° 76/2018 – Désignation d'un nouveau représentant du Président à la Commission départementale d'aménagement commercial des Bouches du Rhône (CDAC)

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de ne pas procéder** au scrutin secret et de voter à main levée ;
- **de désigner** M. Yves FAVERJON en tant que représentant du Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à la Commission départementale d'aménagement commercial des Bouches du Rhône, en sus de Mmes Pascale LICARI, Alice ROGGIERO et de M. Bernard WIBAUX ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 7. Délibération n° 77/2018 – Désignation des nouveaux représentants de la CCVBA au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE)

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **désigner** en tant que représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au Syndicat mixte SRE, les élus suivants :

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
M. Régis GATTI	M. Gilles BASSO
M. Laurent GESLIN	M. Pascal DELON
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ	M. Jacques JODAR

- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 8. Délibération n° 78/2018 – Désignation du représentant titulaire de la CCVBA et de son suppléant au SICTIAM

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de désigner** M. Gérard GARNIER comme représentant titulaire de la CCVBA au sein du SICTIAM ;
- **de désigner** Mme Marie-Pierre CALLET comme représentant suppléant de M. Gérard GARNIER au sein du SICTIAM.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 9. Délibération n° 79/2018 – Désignation d'un représentant de la CCVBA au sein de la commission projet régional de gestion et de prévention des déchets

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de désigner** Mme Gisèle PERROT-RAVEZ comme représentant titulaire de la CCVBA au sein de la commission portant sur le projet régional de gestion et de prévention des déchets.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 10. Délibération n° 80/2018 – Désignation de représentants à la Commission de Suivi de Site Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Maussane les Alpilles/Le Paradou

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de désigner** les représentants suivants :

	<b>Collège "exploitants des installations classées"</b>	<b>Collège "salariés des installations classées"</b>
Représentants titulaires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Pascale LICARI</li><li>- M. Jack SAUTEL</li><li>- M. Benoît VENNIN</li><li>- Mme Christine GARCIN-GOURILLON</li></ul>	Pas de salariés protégés au sens de l'article L. 2411-1 du Code du travail
Représentants suppléants	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Marie-Pierre Callet</li><li>- M. Patrice Blanc</li><li>- M. Gérard GARNIER</li><li>- M. Jean-Denis SANTIN</li></ul>	Pas de salariés protégés au sens de l'article L. 2411-1 du Code du travail

afin de représenter la CCVBA à la Commission de suivi de site (CSS) relative à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Maussane les Alpilles/Le Paradou, et ce, jusqu'au 30 juin 2018 :

- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 11. Délibération n° 81/2018 – Désignation de représentants à la Commission de Suivi de Site Dépôt de munitions de Fontvieille

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **désigner** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission de suivi de site relative à l'exploitation du dépôt de munitions de Fontvieille :
  - M. Gérard GARNIER, en qualité de membre titulaire ;
  - M. Pascal DELON, en qualité de membre suppléant.
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 12. Délibération n° 82/2018 – Désignation du représentant suppléant de la CCVBA à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Pays d'Arles

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de désigner** Mme Pascale LICARI comme suppléante de Monsieur Yves FAVERJON au sein de la CCI du Pays d'Arles.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### 13. Délibération n° 83/2018 – Désignation de représentants titulaires et suppléants au sein du SI2VB

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de désigner** les personnes mentionnées ci-après comme représentants titulaires et suppléants au sein du syndicat.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Patrice BLANC	M. Régis GATTI
M. Michel BLANC	M. Pascal DELON
M. Yves FAVERJON	Mme Anne GAZEAU-SECRET
M. Michel FENARD	M. Sylvette SCIFO-ANTON
M. René FONTES	Mme Marie-Pierre CALLET
M. Michel GALLE	Mme Christine GARCIN-GOURILLON
M. Christian GARNIER	M. Gilles BASSO
Mme Françoise JODAR	Mme Maryse BONI
M. Jacques JODAR	M. Michel CAVIGNAUX
M. Jean MANGION	Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE
Mme Aline PELISSIER	Mme Nadia ABIDI
Mme Alice ROGGIERO	Mme Danièle AOUN
M. Jean-Denis SANTIN	M. Michel BONET
M. Jack SAUTEL	M. Jacques GUENOT
Mme Denise VIDAL	Mme Patricia LAUBRY
M. Pierre GUILLOT	M. Henri MILAN

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### 14. Délibération n° 84/2018 – Budget général CCVBA - Décision modificative n° 2018-1 - Plan comptable M14 développé - Année 2018

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget général de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

### 15. Délibération n° 85/2018 – Budget annexe régie eau - Décision modificative n° 2018-1 - Plan comptable M14 développé - Année 2018

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 du budget annexe régie eau 2018 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget annexe régie eau de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** : 32 voix

**ABSTENTIONS** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

**16. Délibération n° 86/2018 – Budget annexe DSP eau - Décision modificative n° 2018-1 - Plan comptable M14 développé - Année 2018**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 du budget annexe DSP eau 2018 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget annexe DSP eau de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

**17. Délibération n° 87/2018 – Budget annexe régie assainissement - Décision modificative n° 2018-1 - Plan comptable M14 développé - Année 2018**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 du budget annexe régie assainissement 2018 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget annexe régie assainissement de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

**18. Délibération n° 88/2018 – Budget annexe DSP assainissement - Décision modificative n° 2018-1 - Plan comptable M14 développé - Année 2018**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 du budget annexe DSP assainissement 2018 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget annexe DSP assainissement de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

**19. Délibération n° 89/2018 – Admission en non-valeur - Budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA"**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **admettre** en non-valeur la somme de 1 600,20 € détaillée dans la liste ci-jointe annexée transmise par la trésorerie de Maussane les Alpilles ;
- **imputer** ces dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'exercice en cours, soit au chapitre 65 - article 6541 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

## 20. Délibération n° 90/2018 – Tourisme - Modification du régime de la taxe de séjour 2019

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de fixer** à 5% le pourcentage applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement ;
- **d'adopter** la grille tarifaire présentée ci-avant au sein de cette délibération ;
- **de préciser** que les autres dispositions et modalités prévues par la délibération n° 92/2017 du Conseil communautaire du 31 mai 2017 restent applicables.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 21. Délibération n° 91/2018 – Modification demande de subvention - Acquisition de colonnes de tri pour les points d'apport volontaire verre/papier/carton

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **solliciter** l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la fourniture et la pose de points d'apports volontaires verre/papier/carton à un taux maximum de 80 % et pour un montant de dépenses subventionnables de 120 000 € HT ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA supporte a minima 20 % d'autofinancement ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 22. Délibération n° 92/2018 - Demande de subvention à la Région PACA (CRET 1) - Etude sanitaire pour le centre de valorisation des déchets verts et agricoles

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **solliciter** l'aide financière à hauteur de 7 500 € de la Région PACA (CRET 1) pour cette étude complémentaire d'écotoxicité ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA supporte a minima 20 % d'autofinancement sur ce projet ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 23. Délibération n° 93/2018 – Demande de subvention à la Région PACA (CRET 1) - Etude financière et juridique pour le centre de valorisation des déchets verts et agricoles

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **solliciter** l'aide financière à hauteur de 7 500 € de la Région PACA (CRET 1) pour cette étude complémentaire financière et juridique ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA supporte a minima 20 % d'autofinancement sur ce projet ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 24. Délibération n° 94/2018 – Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône - Remplacement de préleveurs d'auto surveillance sur les communes gérées en régie

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de solliciter** l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône au taux maximum pour l'opération de travaux et selon le plan de financement ci-dessous exposé ;

Opération de travaux	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé	Autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA
Remplacement de préleveurs d'auto surveillance sur les communes gérées en régie	39 390,00 € HT	60,00 % (soit 23 634,00 €)	40,00 % (soit 15 756,00 €)

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 25. Délibération n° 95/2018 – Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône - Renouvellement de la supervision de la STEP de Saint Rémy de Provence

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de solliciter** l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône au taux maximum pour l'opération de travaux et selon le plan de financement ci-dessous exposé ;

Opération de travaux	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé	Autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA
Renouvellement de la supervision de la STEP de Saint Rémy de Provence	93 669,00 € HT	60,00 % (soit 56 201,40 €)	40,00 % (soit 37 467,60 €)

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.



**26. Délibération n° 96/2018 – Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône et à l'Agence de l'Eau - Réfection des lits de séchage de la STEP d'Aureille**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de solliciter** l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône et de l'Agence de l'eau au taux maximum pour l'opération de travaux et selon le plan de financement ci-dessous exposé ;

Opération de travaux	Organisme de financement	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé
Réfection des lits de séchage de la STEP d'Aureille	Agence de l'Eau	27 880,00 € HT	20,00 % (soit 5 576,00 €)
	Conseil départemental des Bouches du Rhône	27 880,00 € HT	60,00 % (soit 16 728,00 €)
	Autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA	27 880,00 € HT	20,00 % (soit 5 576,00 €)

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**27. Délibération n° 97/2018 – Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône et à l'Agence de l'Eau - Construction de la nouvelle station d'épuration Les Baux-Paradou / Maussane les Alpilles**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de solliciter** l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône et de l'Agence de l'Eau au taux maximum pour l'opération de travaux et selon le plan de financement ci-dessous exposé ;

Opération de travaux	Organisme de financement	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé
AMO pour la STEP Maussane / Le Paradou	Agence de l'Eau	21 800,00 € HT	50,00 % (soit 10 900,00 €)
	Conseil départemental des Bouches du Rhône	21 800,00 € HT	30,00 % (soit 6 540,00 €)
	Autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA	21 800,00 € HT	20,00 % (soit 4 360,00 €)

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**28. Délibération n° 98/2018 – Adoption de la charte de qualité des réseaux d'assainissement - Agence de l'eau**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **d'adopter** cette charte de qualité sur la réalisation des réseaux d'assainissement ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA respecte cette charte de qualité ;

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**29. Délibération n° 99/2018 – Approbation des conditions du retrait de la Commune d'Eygalières du SIVOM Durance Alpilles - Détermination des conditions financières et patrimoniales - Compétence assainissement**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **approuver** la répartition de l'actif et du passif proposée pour la compétence eau par la Commune d'Eygalières et le SIVOM Durance-Alpilles ;
- **demander** au SIVOM et à la Commune d'Eygalières de passer les écritures comptables de sortie de l'actif pour l'un et de réintégration de l'actif pour l'autre avant mise à disposition à la Communauté de communes ;
- **demander** au SIVOM la réduction du périmètre de la délégation de service public concernant l'assainissement non collectif, sans impact financier pour la Communauté de communes, afin de le reprendre e régie au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**30. Délibération n° 100/2018 – Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements affectés à l'exercice de la compétence assainissement pour la Commune d'Eygalières**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **dire** que cette délibération sera notifiée à la Commune d'Eygalières et sera soumise à délibération de son Conseil municipal ;
- **autorise** le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements affectés à l'exercice de la compétence eau potable ;
- **autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**31. Délibération n° 101/2018 - Fixation des tarifs du service public d'assainissement collectif sur la période 2018-2020 pour les usagers de la Commune d'Eygalières**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **acter** le principe d'harmonisation progressive sur trois ans des montants de redevance d'assainissement collectif applicables aux usagers de la Commune d'Eygalières ;
- **adopter** les tarifs des redevances d'assainissement collectif et leur évolution sur la période 2018 à 2020 tels que présentés en annexe ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les tarifs applicables sont présentés dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**32. Délibération n° 102/2018 – Adoption de la convention de raccordement et de traitement des eaux usées avec le SIVOM Durance Alpilles - Habitants de Mollégès à la STEP d'Eygalières**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer la convention de raccordement et de traitement des eaux usées annexée à la présente délibération ;
- **percevoir** les recettes portant sur la participation financière du SIVOM établies sur la base du volume facturé en eau potable.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **33. Délibération n° 103/2018 – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe - Régisseur comptable**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **créer** un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la CCVBA, au chapitre 012, articles 64111 et suivants ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

### **34. Délibération n° 104/2018 – Création deux emplois à temps complet bénéficiant d'un aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois parcours compétences (PEC)**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **de créer** deux emplois à temps complet, bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des parcours emploi compétences, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (PEC) à durée déterminée de 12 mois renouvelable une fois ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à conclure la convention tripartite entre la personne, le Pôle emploi et la CCVBA, à signer le contrat de travail proprement dit ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce recrutement ;
- **d'inscrire** la dépense correspondante au budget 2018 de la CCVBA en section de fonctionnement au chapitre 012 - article 64162 et suivants - fonction 812 ;
- **d'inscrire** la recette correspondante au budget 2018 de la CCVBA en section de fonctionnement au chapitre 74 - article 74712 et suivants - fonction 812 ;

Par : **POUR** : 32 voix ;

**ABSTENTION** : 2 voix (Mme Danièle AOUN et M. Pierre GUILLOT).

### **35. Délibération n° 105/2018 – Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial - Chargé des moyens généraux et de l'informatique**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **créer** un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la CCVBA, au chapitre 012, articles 64111 et suivants ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **36. Délibération n° 106/2018 – Modalités des élections des représentants du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **d'accorder** le recueil par le comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **de maintenir** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **37. Délibération n° 107/2018 – Attribution du marché de travaux de protection de captages d'eau potable sur la Commune de Mouriès**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de prendre acte** de la proposition de la Commission MAPA du 22 mai 2018 ;
- **d'attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur les travaux de protection de captages d'eau potable sur la Commune de Mouriès. à la société M2RA, domiciliée 1110 chemin de la roulade, 13690 GRAVESON pour un montant de 215 947,22 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **de préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget annexe Eau-DSP CCVBA - chapitre 23 - article 2315.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **38. Délibération n° 108/2018 – Avenant n° 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage CCVBA / Le Paradou - Modification des modalités de financement**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **procéder** à la modification de la convention de co-maîtrise d'ouvrage portant sur les modalités de financement ;
- **conclure** un avenant n° 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune du Paradou confiant à la Commune l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage sur le projet ;
- **dire** que la CCVBA prendra en charge respectivement sur son budget principal et ses budgets annexes eau et assainissement les frais relatifs à cette opération ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **39. Délibération n° 109/2018 – Fixation d'un tarif pour occupation du domaine public sur la ZA de la Laurade à Saint Etienne du Grès - Complément à la délibération n°60/2017**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- **de retenir** le tarif relatif aux permissions de voirie suivant sur les voiries des zones d'activité, les voies limitrophes entre les communes et les voies d'accès aux zones d'activité : pour la pose d'un dispositif de mâts indicateurs : 50,00 € par an.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 40. Délibération n° 110/2018 – Prise en charge par la CCVBA des adhésions des Communes au syndicat intercommunal des collectivités informatisées Alpes Méditerranée - SICTIAM

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **désigner** la Communauté de communes comme chef de file et référente du SICTIAM pour le territoire ;
- **approuver** la prise en charge financière par la Communauté de communes des cotisations statutaires annuelles de ses Communes membres au SICTIAM ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes ;
- **autoriser** les Conseils municipaux à préciser dans leur délibération d'adhésion que la Communauté de communes porte ce dossier comme chef de file et que les cotisations statutaires annuelles seront prises en charge par l'intercommunalité ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 34 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 41. Délibération n° 111/2018 – Démarche mutualisée de mise en conformité avec le nouveau règlement général de protection des données – RGPD – pour la Communauté de communes et ses Communes membres - SICTIAM

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **approuver** la désignation du DPO mutualisé du SICTIAM et toutes les prestations annexes nécessaires à la mise en conformité avec le RGPD ;
- **désigner** la Communauté de communes comme chef de file RGPD et référente du SICTIAM pour le territoire ;
- **approuver** la prise en charge financière par la Communauté de communes des couts de cette prestation de service, et ce de façon annuelle, pour la Communauté de communes, comme pour ses communes membres ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes ;
- **autoriser** les Conseils municipaux à préciser dans leur délibération de désignation du DPO mutualisé du SICTIAM que la Communauté de communes porte ce dossier comme chef de file et que les couts financiers seront pris en charge par l'intercommunalité.

La séance a été levée à 19h30.

Le Président  
Hervé CHERUBINI

